HAL
open science

Préface

François Collart Dutilleul

To cite this version:

François Collart Dutilleul. Préface. L'obligation d'auto-contrôle des entreprises en droit européen de la sécurité alimentaire, Inida (Costa Rica), pp.23, 2011, 9782918382034. hal-00925727

HAL Id: hal-00925727

https://hal.science/hal-00925727v1

Submitted on 8 Jan 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

PREFACE [1]

François COLLART DUTILLEUL,
Professeur à l'Université de Nantes,
Membre de l'Institut universitaire de France,
Directeur du programme LASCAUX [*]

Il faut avant tout remercier et féliciter Mme Marlen Leon Guzman d'avoir accepté de consacrer plusieurs années de travail à réaliser le présent ouvrage qui porte sur un sujet vital et réellement original. Je dois aussi la remercier de contribuer au développement du programme de recherche Lascaux qui étudie les questions juridiques liées à la sécurité sanitaire et alimentaire, au développement durable du secteur agroalimentaire et au commerce international des produits agricoles. Entre l'accaparement des terres agricoles, les crises alimentaires, le déséquilibre des développements du Nord et du Sud, l'effectivité du droit des paysans d'accéder à la terre et du droit de chacun à une alimentation suffisante et saine, le programme Lascaux concerne tout autant les États, les opérateurs, les citoyens et les consommateurs. En nous permettant d'acquérir une meilleure connaissance et compréhension du droit européen de l'alimentation mis en perspective avec le droit international et le droit d'autres continents, Mme Marlen León Guzmán contribue pleinement à la réalisation de ce vaste programme et le présent livre forme une partie de cette contribution.

Après avoir accompli un cycle complet d'études de droit à la Faculté de droit de l'Université du Costa Rica, Mme Marlen León Guzmán est venue poursuivre ses études durant 6 années en France, à Nantes. Venue avec déjà une solide expérience dans les questions juridiques liées à la sécurité alimentaire, aux entreprises agroalimentaires et au commerce des produits agricoles et des aliments, elle a commencé par se spécialiser en droit agroalimentaire européen. Elle a complété cette formation par une approche pratique, en particulier en travaillant durant quelques mois pour le Ministère français de l'agriculture, avant de se lancer dans ce beau travail de recherche qui a conduit au présent livre.

Ce livre a d'abord été une thèse, soutenue en septembre 2010 à la Maison des Sciences de l'Homme de Nantes qui, avec l'Université de Nantes, l'a accueillie dans le cadre du programme Lascaux. C'est d'ailleurs l'une des deux premières thèses issues du programme

---

[1] Il s'agit de la préface de *l'ouvrage L'obligation d'auto-contrôle des entreprises en droit européen de la sécurité alimentaire*, issu des travaux de thèse pour l'obtention du doctorat de droit privé de Marlen León Guzmán (éd. Inida, 2011).

[*] Le programme Lascaux est un programme européen entant dans le cadre du 7e PCRD - Programme spécifique "IDEES" – ERC (Conseil Européen de la Recherche) – *Grant agreement for Advanced Investigator Grant* (Sciences sociales, 2008). Il porte sur le nouveau droit agroalimentaire européen, examiné à l'aune des problématiques de la sécurité alimentaire, du développement durable et du commerce international. Il est dirigé par François Collart Dutilleul, professeur à l'Université de Nantes et membre de l'Institut universitaire de France (pour plus d'informations, consulter le site de Lascaux : http://www.droit-aliments-terre.eu/).

Les recherches menant aux présents résultats ont bénéficié d'un soutien financier du Centre européen de la recherche au titre du septième programme-cadre de la Communauté européenne (7e PC / 2007-2013) en vertu de la *convention de subvention CER* n° 230400.

Lascaux, toutes deux soutenues le même jour. Il s'agit d'une vraie thèse dans la mesure où Mme Marlen León Guzmán y traite d'un sujet original dans la doctrine européenne et en s'appuyant sur une démonstration et sur une argumentation à la fois scientifiques et personnelles.

Dans ce cadre, ce livre est d'autant plus important et réussi que la thèse l'a été également et je voudrais dire pourquoi.

Le thème de ce livre est d'abord le résultat et l'aboutissement d'une histoire. Il est en effet directement issu de l'adoption en Europe d'un nouveau droit de l'alimentation dont la nécessité s'est fait sentir en raison de l'affaire dite de la « vache folle ». Ce nouveau droit de l'alimentation, peu à peu adopté depuis 2002 et applicable depuis 2005, vise à établir un haut niveau de protection de la santé du consommateur. Il le réalise en assurant l'indépendance des institutions européennes chargées des expertises scientifiques, en prévoyant des procédures d'urgence en cas de crise, et en adoptant des règles substantielles fondées sur quelques principes forts comme le principe d'analyse des risques et le principe de précaution.

Dans ce contexte, le nouveau droit européen a déplacé le curseur des responsabilités entre les trois acteurs principaux du monde agroalimentaire : les entreprises, les administrations et les consommateurs. Auparavant, le cœur de la sécurité alimentaire se trouvait entre les mains des administrations. Chaque État était l'architecte et le maître d'œuvre de la sécurité sanitaire sur son territoire. Cette sécurité reposait sur le contrôle des entreprises par les administrations compétentes et la confiance du consommateur était liée à celle qu'il pouvait avoir dans le sérieux de ces contrôles officiels. Mais c'est précisément parce que la qualité sanitaire relevait de la compétence de chaque État membre, sans coordination véritable ou en tout cas suffisante au plan européen, que l'affaire de la vache folle a pu survenir et prospérer.

Dans le nouveau modèle de droit européen de l'alimentation, le cœur de la sécurité alimentaire se trouve entre les mains des opérateurs et donc des entreprises. Il est fondé sur un principe d'autocontrôle que les entreprises mettent en œuvre, en particulier en respectant des procédures internes permettant de maîtriser les risques des denrées alimentaires qu'elles produisent, transforment ou distribuent, en étant surveillées par des contrôles de second niveau réalisés par les administrations (« contrôles officiels »).

Paradoxalement, ce nouveau cœur de la sécurité alimentaire n'est pas présenté comme tel dans la législation européenne. En effet, il ne ressort pas clairement comme tel des nouveaux textes européens et en particulier du premier d'entre eux (par la chronologie et l'importance) : le règlement n° 178/2002 du 28 janvier 2002. C'est précisément l'une des raisons pour lesquelles Mme León Guzmán a eu le grand mérite d'avoir mis en lumière ce principe d'autocontrôle qui modifie radicalement le point d'équilibre de l'organisation de la qualité sanitaire des aliments en Europe.

Ainsi que l'écrit très justement Mme Marlen León Guzmán, *« au-delà du contrôle intégral de la chaîne de production agroalimentaire, l'obligation d'auto-contrôle établit la*

responsabilité juridique et économique de l'exploitant agroalimentaire en relation avec les risques inhérents aux aliments qui sont sous son contrôle. Cette responsabilité primaire de l'exploitant agroalimentaire lui donne le rôle principal dans le système de contrôle sanitaire des denrées alimentaires. Ce rôle est le fondement de l'obligation d'auto-contrôle ».

A partir de là, Mme Marlen León Guzmán nous livre une analyse très complète et très approfondie de cette obligation d'auto-contrôle. Elle commence ainsi par la double démonstration, très convaincante, de l'existence de l'obligation et de son autonomie. Cela lui permet d'en rechercher ensuite la nature juridique et surtout d'en montrer la grande originalité. En effet, il s'avère que cette obligation a un objet cohérent mais complexe de telle sorte qu'elle n'est vraiment réductible ni à une obligation de moyens, ni à une obligation de résultat.

A partir de cette analyse très convaincante, qui montre à quel point l'Europe a réalisé une véritable révolution juridique du secteur économique agroalimentaire, Mme Marlen León Guzmán entre dans le détail de l'analyse en présentant les principales modalités de mise en œuvre de l'obligation. Parmi d'autres, elle fait ainsi ressortir la liberté des opérateurs dans cette mise en œuvre, même si cette liberté n'est bien sûr pas totale. Certaines modalités, comme le recours à la procédure HACCP, est imposée par la loi. D'autres viennent de règles professionnelles. Mais la mise en œuvre de l'obligation se décline librement dans chaque entreprise. Cela n'est d'ailleurs pas sans conséquences, en particulier en termes de concurrence mais aussi au regard des échanges commerciaux internationaux.

Finalement, à partir de cette porte d'entrée qu'est l'obligation d'autocontrôle, c'est une visite de l'ensemble du droit de l'alimentation que l'ouvrage nous permet de faire. Le lecteur sortira de sa lecture avec une connaissance fine du droit substantiel qui s'applique aux opérateurs agroalimentaires en Europe, précisément parce que ce droit nous est présenté à partir de son centre de gravité qu'est l'autocontrôle. L'analyse approfondie du centre nous permet ainsi de découvrir la périphérie, tant dans ses aspects théoriques que dans ses conséquences pratiques pour les opérateurs.

Au passage, l'ouvrage pose de nouvelles questions que la doctrine pourra utilement aborder grâce au franchissement de cette première étape. C'est ainsi que l'ouvrage fait naître de nouvelles questions en droit de la propriété intellectuelle ou en droit de la responsabilité.

Il va de soi que la thèse de Mme Marlen León Guzmán fait et fera naître des discussions. C'est là la rançon de la nouveauté et de l'originalité du sujet, mais c'est aussi celle de la marque personnelle et de la force de conviction de l'auteur. Il est toutefois probable que la reconnaissance même de l'existence de l'obligation d'autocontrôle ne sera remise en cause et discutée ni par la doctrine, ni par les opérateurs. Mais il va de soi que certains aspects de l'ouvrage donneront lieu à des contre-analyses. La nature juridique de l'obligation d'autocontrôle, les difficultés de sa mise en œuvre par les petites entreprises, les conséquences de l'obligation en termes de distorsion de concurrence internationale, tout cela est sujet à débat. Il n'en reste pas moins que si l'ouvrage n'épuise évidemment pas toutes les implications de l'autocontrôle dans le droit européen de l'alimentation, il n'en reste pas moins

remarquable de précision et de clarté. Les développements techniques sont menés avec une grande rigueur et Mme Marlen León Guzmán apparaît comme une spécialiste de très haut niveau.

De bout en bout de l'ouvrage, Mme Marlen León Guzmán fait preuve d'autant d'aisance que de compétence, au surplus dans une langue française qu'elle maîtrise particulièrement bien. L'apport de sa compétence à la compréhension et à la diffusion du droit européen de l'alimentation mérite toutes nos félicitations et nos remerciements. Docteur de l'Université de Nantes, Mme Marlen León Guzmán est maintenant enseignant-chercheur à l'Université du Costa Rica. Elle fait ainsi pleinement honneur à son université et à son pays. Et je suis tout particulièrement heureux de la compter comme un membre éminent et un ambassadeur du programme de recherche Lascaux.

François Collart Dutilleul
Professeur à l'Université de Nantes
Membre de l'Institut Universitaire de France
Directeur du programme Lascaux
http://www.droit-aliments-terre.eu